



ÉTAT DES RÉSULTATS PROSPECTIF 2017-2018

Environnement et Changement climatique Canada

ÉTAT DES RÉSULTATS PROSPECTIF (non audité)

Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)	Résultats projetés de 2016-2017	Résultats prévus de 2017-2018
Charges		
Conservation de l'environnement naturel du Canada	397 944 \$	371 339 \$
Information météorologique	240 983	242 009
Réduction au minimum des menaces découlant de la pollution	323 250	304 732
Services internes	215 169	222 450
Total des charges	1 177 346	1 140 530
Revenus		
Ventes de biens et services	85 156	75 641
Autres revenus	19 751	20 807
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(16 311)	(16 917)
Total des revenus	88 596	79 531
Coût de fonctionnement net avant le financement et les transferts du gouvernement	1 088 750 \$	1 060 999 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de l'état des résultats prospectif.

Cette page est volontairement vierge.

NOTES À L'ÉTAT DES RÉSULTATS PROSPECTIF (non audité)

1. Méthodologie et hypothèses importantes

L'état des résultats prospectif a été établi en fonction des priorités du gouvernement et des plans ministériels qui sont décrits dans le plan ministériel.

Les renseignements présentés dans les résultats projetés de l'exercice 2016-2017 sont fondés sur les résultats réels en date du 31 décembre 2016 et sur les prévisions pour le reste de l'exercice. Des prévisions ont été réalisées pour les résultats prévus de l'exercice 2017-2018.

Les principales hypothèses qui sous-tendent les prévisions sont les suivantes :

- (a) Les activités du ministère resteront, pour l'essentiel, les mêmes que celle de l'exercice précédent;
- (b) Les charges et les revenus projetés de 2016-2017, y compris la détermination des montants de sources internes et externes au gouvernement, sont fondés sur des données historiques et des tendances, les données actualisées de la Mise à jour annuelle des niveaux de référence (MJANR) et les Budgets supplémentaires des dépenses. Les résultats projetés et prévus ne comprennent pas certains items tels que les reports de fonds. L'évolution générale historique devrait se poursuivre;
- (c) Les charges et les revenus prévus de 2017-2018, y compris la détermination des montants de sources internes et externes au gouvernement, sont fondés sur des données historiques et des tendances et les données actualisées de la Mise à jour annuelle des niveaux de référence (MJANR). L'évolution générale historique devrait se poursuivre;
- (d) L'information attendue de fin d'exercice pour 2016-2017 représente la situation financière d'ouverture pour établir les prévisions de 2017-2018.

Ces hypothèses sont adoptées en date du 28 décembre 2016.

2. Variation et évolution des prévisions financières

Même si tous les efforts ont été déployés pour prévoir les résultats définitifs pour le reste de l'exercice 2016-2017 et pour 2017-2018, les résultats réels des deux exercices risquent de différer des prévisions financières présentées, et l'écart pourrait être important.

Lors de la préparation du présent état des résultats prospectif, Environnement et Changement climatique Canada a établi des estimations et des hypothèses à l'égard d'événements futurs. Ces estimations et hypothèses pourraient différer des résultats financiers réels subséquents. Elles sont fondées sur l'expérience acquise et d'autres facteurs, notamment les prévisions relativement aux événements futurs qui sont considérées comme raisonnables compte tenu des circonstances, et sont évaluées de façon continue.

Les facteurs qui pourraient donner lieu à des écarts importants entre l'état des résultats prospectif et l'état des résultats historique incluent :

- (a) le moment et le montant des acquisitions et des aliénations de biens immobiliers, d'installations de production et d'équipements qui peuvent influencer sur les gains ou pertes et les charges d'amortissement;
- (b) la mise en œuvre de nouvelles conventions collectives;
- (c) la conjoncture économique, qui peut avoir une incidence à la fois sur le montant des revenus perçus et sur la possibilité de recouvrer les créances de prêts;
- (d) les taux d'intérêt en vigueur au moment de la présentation du rapport, lesquels auront une incidence sur la valeur actualisée nette des prêts sans intérêt;
- (e) les modifications supplémentaires au budget de fonctionnement en raison de nouvelles initiatives ou de rajustements techniques mis en œuvre plus tard au cours de l'exercice.

Une fois que le plan ministériel est déposé au Parlement, Environnement et Changement climatique Canada ne fera pas de mise à jour des prévisions, quelles que soient les modifications apportées aux ressources financières dans les budgets supplémentaires des dépenses. Les écarts seront expliqués dans le rapport ministériel sur les résultats.

NOTES À L'ÉTAT DES RÉSULTATS PROSPECTIF (non audité)

3. Sommaire des principales conventions comptables

L'état des résultats prospectif a été préparé conformément aux conventions comptables du gouvernement du Canada en vigueur pour l'exercice 2016-2017, et s'appuie sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence notable par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) *Charges*

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice.

Les charges de fonctionnement du ministère sont constatées lorsque les biens sont reçus ou que les services sont rendus, y compris les services fournis gratuitement pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires, les services juridiques et les indemnités d'accident du travail, qui sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif. Les indemnités de vacances et de congés compensatoires ainsi que les indemnités de cessation d'emploi sont accumulées et comptabilisées au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi.

Les paiements de transfert sont passés en charges lorsque que les bénéficiaires répondent aux critères d'admissibilité et les transferts sont autorisés au plus tard le 31 mars. Dans le cas des transferts qui ne s'inscrivent pas dans le cadre d'un programme existant, les transferts sont considérés être autorisés lorsque le gouvernement annonce une décision de procéder à un transfert non récurrent, en autant que la loi habilitante ou l'autorisation de paiement soit approuvée par le Parlement avant l'achèvement des états financiers.

Les charges incluent également des provisions qui tiennent compte de changements dans la valeur d'actifs. Cela comprend des provisions pour créances douteuses sur les comptes débiteurs, des provisions pour évaluation de prêts, de placements et d'avances, ainsi que la désuétude des stocks ou les passifs, dont les passifs éventuels et les passifs environnementaux, dans la mesure où l'événement futur est susceptible de se produire et où une estimation raisonnable peut être établie.

Les charges incluent également l'amortissement des immobilisations corporelles, lesquelles sont capitalisées à leur coût d'acquisition. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'actif.

(b) *Revenus*

Les revenus provenant de droits réglementaires sont constatés dans les comptes en fonction des services fournis au cours de l'exercice.

Les fonds reçus de tiers de l'extérieur à des fins précises sont comptabilisés à leur réception en tant que revenus reportés. Ils sont constatés dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les fonds qui ont été reçus sont comptabilisés en tant que revenus reportés, dans la mesure où le ministère a une obligation envers d'autres parties de fournir des biens, des services ou des actifs qui seront utilisés à une date ultérieure.

Les autres revenus sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les opérations ou les événements qui ont généré les revenus surviennent.

Les revenus non disponibles pouvant maintenant être dépensés ne peuvent servir à acquitter les passifs du ministère. Bien que l'on s'attende à ce que l'administrateur général maintienne le contrôle comptable, il n'a pas l'autorité pour disposer des revenus non disponibles pouvant maintenant être dépensés. Par conséquent, les revenus non disponibles pouvant maintenant être dépensés sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont présentés en réduction du montant brut des revenus de l'entité.

Environnement et Changement climatique Canada

NOTES À L'ÉTAT DES RÉSULTATS PROSPECTIF (non audité)

4. Autorisations parlementaires

Le ministère est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La formule de comptabilisation des autorisations consenties au ministère ne correspond pas à celle des rapports financiers établis selon les principes comptables généralement reconnus, étant donné que les autorisations sont principalement fondées sur les besoins de trésorerie. Les postes comptabilisés dans l'état des résultats prospectifs d'un exercice donné peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires approuvés au cours d'un exercice précédent, de l'exercice en cours ou d'exercices futurs. Par conséquent, le coût de fonctionnement net du ministère pour l'exercice diffère suivant qu'il est calculé selon les principes du financement public ou selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations demandées :

(en milliers de dollars)	Résultats projetés de 2016-2017	Résultats prévus de 2017-2018
Coût de fonctionnement net avant le financement et les transferts du gouvernement	1 088 750 \$	1 060 999 \$
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais aucune incidence sur les autorisations :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(42 462)	(46 096)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(111 611)	(114 688)
Recouvrements / ajustements des charges des exercices antérieurs	4 326	4 171
Diminution (augmentation) des charges à payer reliées au réaménagement des effectifs	360	(253)
Diminution (augmentation) des charges à payer non imputées aux autorisations	(4 566)	(4 953)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	1 023	438
Diminution (augmentation) des indemnités de départ des employés	359	(1 044)
Diminution (augmentation) du passif environnemental	2 940	3 500
Augmentation (diminution) des stocks	5 519	2 087
Total des postes qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais aucune incidence sur les autorisations	(144 112)	(156 838)
Rajustement pour les postes qui n'ont pas d'incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui ont une incidence sur les autorisations :		
Acquisition des immobilisations corporelles	53 224	82 361
Paiements sur des contrats de location-acquisition	712	752
Total des postes qui n'ont pas d'incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui ont une incidence sur les autorisations	53 936	83 113
Autorisations demandées	998 574 \$	987 274 \$

Environnement et Changement climatique Canada

NOTES À L'ÉTAT DES RÉSULTATS PROSPECTIF (non audité)

4. Autorisations parlementaires (suite)

(b) Autorisations demandées

(en milliers de dollars)	Résultats projetés de 2016-2017	Résultats prévus de 2017-2018
Autorisations demandées		
Crédit 1: Dépenses de fonctionnement	701 965 \$	700 977 \$
Crédit 5: Dépenses en capital	53 224	82 361
Crédit 10: Subventions et contributions	149 433	119 486
Montant des autorisations législatives	93 952	84 451
Autorisations demandées totales	998 574 \$	987 275 \$

Les autorisations disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018 sont les dépenses prévues présentées dans le plan ministériel 2017-2018. Les autorisations attendues fournies pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017 comprennent les montants présentés dans le Budget principal des dépenses de 2016-2017 et les Budgets supplémentaires des dépenses (A) et (B) ainsi que les montants devant être présentés dans les Budgets supplémentaires des dépenses (C). Certains items tels que les reports de fonds sont exclus.